

ENGAGEMENT

Mme, M.,.....N° d'étudiant :

Inscrit(e) en PACES, à la Faculté de médecine Pierre et Marie CURIE pour l'année universitaire 2017-2018, je m'engage :

- à lire régulièrement mes mails sur la boîte @etu.upmc.fr car toute communication relative à ma scolarité me sera envoyée exclusivement par mail (aucune contestation sur la non connaissance d'une information importante ne sera recevable). Ma messagerie etu.upmc.fr est active dès mon inscription administrative et automatiquement redirigée vers l'adresse personnelle fournie lors de l'inscription. Je peux modifier ou supprimer cette redirection pour utiliser la messagerie fournie par l'université sur : <https://webmail.etu.upmc.fr/faq> . Sans modification de ma part, je ne pourrai consulter mes mails que depuis ma messagerie personnelle. J'assume la responsabilité totale de la réception des mails.
- à me tenir à la disposition de l'administration jusqu'au 13 juillet 2018 inclus pour répondre à toute convocation éventuelle ;
- à prendre connaissance du calendrier de la PACES figurant en page 3 de la plaquette d'information remise en début d'année universitaire, et notamment :
 - de l'obligation de m'inscrire aux filières pour lesquelles je souhaite concourir en indiquant l'ordre de préférence des filières choisies et de la période durant laquelle cette inscription doit impérativement être faite ;
 - de la possibilité de changer l'ordre de préférence des filières que j'aurai choisies après publication des résultats de la seconde partie du concours et de la période durant laquelle cette modification est possible ;
 - de la possibilité de démissionner de la filière à laquelle je serai en définitive affecté(e), ainsi qu'à toutes les filières pour lesquelles j'ai exprimé une préférence plus faible, et de la période durant laquelle cette démission est possible ;
- à respecter : les lieux d'enseignement, le personnel administratif, les surveillants d'amphis et des salles de cours et les enseignants des cours magistraux et d'enseignements dirigés, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la Faculté ;
- à ne pas introduire de téléphone portable ou autre dispositif permettant une communication dans les salles où se déroule le concours.

J'ai également pris connaissance du fait :

- que les épreuves du concours peuvent porter sur le contenu des polycopiés, les cours magistraux et les diapositives présentées lors des cours magistraux ;
- que les informations sur des modifications du programme ou le déroulement du concours sont sans valeur si elles ne sont pas transmises par la responsable de la scolarité **et/ou** le président du jury de PACES.

L'original signé est à remettre à la Scolarité du PACES.
Une copie est à conserver.

Date et signature précédées de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »